BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 235

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

952 780 187 RCS Toulouse.
VELTIA.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 115, route de Lavaur, 31380 Montastruc-la-Conseillère.
Précédent propriétaire : 912 145 794 RCS Toulouse. **CS-INNO.**
Oppositions : Article L.236-26 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de scission nationale. Société scindée : CS-INNO Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 18B chemin de la Marquette 31850 Montrabé Capital : 82000.00 EUR Numéro unique d'identification : 912145794 Lieu d'immatriculation : Toulouse. Société bénéficiaire de la scission : VELTIA Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 115 route de Lavaur 31380 Montastruc-la-Conseillère Capital : 1000.00 EUR Numéro unique d'identification : 952780187 Lieu d'immatriculation : Toulouse. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : actif de 150000.00 EUR - passif de 0.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Aux termes de ce projet, CS-INNO ferait apport à VELTIA de la branche complète et autonome d'activité constituée par son activité professionnelle de conseil en management et innovation, en conduite du changement, organisation, système d'information, de la conception à la mise en œuvre, comprenant notamment sa clientèle, les contrats y afférents et les moyens matériels et immatériels nécessaires à son exploitation, à l'exclusion de ses actifs purement patrimoniaux. En rémunération de cet apport, VELTIA procéderait à une augmentation de son capital social d'un montant nominal de 1 000 euros, pour le porter de 1 000 euros à 2 000 euros, par l'émission de 1 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, de même catégorie que les actions existantes, intégralement attribuées à CS-INNO. La différence entre la valeur nette de l'apport, soit 150 000 euros, et le montant nominal de l'augmentation de capital, soit 1 000 euros, constituerait une prime de scission d'un montant de 149 000 euros, correspondant à la prime d'émission prévue par le traité, qui serait inscrite au passif du bilan de VELTIA. Montant de la prime de scission : 149000.00 EUR. Date du projet commun de scission : 30.01.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société CS-INNO : 04.02.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Toulouse). Pour la société VELTIA : 04.02.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Toulouse)..